

## Document généré le mardi 23 février 2021 à 09:31

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	23/02/21	23/02/21	2	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale					

**Service : CP**

**Classification CPV :**

Principale : **77320000** - Entretien de pelouses sportives

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR**

M. Le Maire  
Place Général de Gaulle  
83160 La Valette du Var  
Tél : 04 94 61 90 25 - Fax : 04 94 61 90 66



**W** [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Objet** **Entretien des Pelouses Naturelles ainsi que la Maintenance & l'Entretien des Installations d'Arrosage des Espaces Sportifs**

Référence MAPA2021-04

**Type de marché** Services

**Mode** Procédure adaptée

**Durée** 24 mois

**DESCRIPTION** Les prestations, objet du présent marché concernent l'entretien des pelouses naturelles des stades :  
Félix ROUGIER - avenue François Duchâtel - d'une superficie de 8 250 m2  
VALLIS-LAETA - avenue Pablo Picasso - d'une superficie de 9 134 m2  
l'Espace Sportif Jacques ROUX - avenue d'Estienne d'Orvès - d'une superficie de 9 525 m2  
ainsi que la maintenance et l'entretien de l'arrosage automatique de certains espaces sportifs sur la commune de La Valette-du-Var.

**Code CPV principal** **77320000** - Entretien de pelouses sportives

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

**Forme** Prestation divisée en lots : Non  
Les variantes sont refusées

Conditions relatives au contrat

**Financement** Cette dépense est imputée sur :  
- Le budget communal de la ville de la Valette-du-Var  
Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.  
Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.  
Les prestations, objet du marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique, après « service fait ».

## Forme juridique

En vertu de des articles R.2142-19, R.2142-20-2° et R.2142.23 du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande Publique, un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En vertu des articles R.2142-21 et R.2142-24-2° du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas où le groupement présenté serait autre que sous forme de groupement solidaire, le groupement sera contraint d'assurer cette transformation lorsque le marché lui sera attribué.

## Conditions de participation

### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

## Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40 % : Prix

- Pour le critère : « Valeur technique au vu du mémoire technique » accompagné des Fiches d'homologation des produits mis en oeuvre. (notation sur 20 points et pondéré à 60 %) :

Les points attribués à chaque rubrique du mémoire technique sont inscrits au mémoire technique.

Toutes conditions générales de services jointes au pli d'un candidat seront déclarées nulles et non avenues et il n'en sera tenu compte ni dans l'analyse de l'offre ni dans l'exécution du marché.

- Pour le critère «Prix au vu de la liste des prix. » (notation sur 20 pondéré à 40

%) :

La note du critère prix sera calculée selon la formule suivante :  $20 \times (\text{Prix le moins onéreux} / \text{Prix analysé})$  pondéré à 40 %

- Critère Valeur technique au vu du mémoire technique :

La valeur technique sera notée sur 20 points au vu du mémoire justificatif, pondérée à 60 %.

Afin de respecter la pondération entre les différents critères, dans le cas où la meilleure offre technique obtient une note inférieure à 20 points, elle se verra attribuer la note maximale (20 points maximum) et donc les autres offres techniques bénéficieront d'un ajustement de points proportionnel selon la méthode suivante :

$20 \times (\text{note candidat évalué} / \text{note candidat ayant obtenu la meilleure note})$   
pondéré à 60 %.

NOTE FINALE sur 20 = Note pondérée du Critère n°1 + Note Pondérée du Critère n°2

#### Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur

**administratifs et techniques**

Mairie de La Valette-du-Var

Pôle Ressources - Commande Publique

Place Général de Gaulle

83160 La Valette-du-Var

Tél : 04 94 61 90 25

[marches.publics@lavellette83.fr](mailto:marches.publics@lavellette83.fr)

#### Documents

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

#### Offres

Remise des offres le **16/03/21 à 16h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

#### Dépôt

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

#### Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Une visite sur le site est préconisée afin d'analyser correctement les prestations à réaliser.

Au préalable, le candidat devra prendre rendez-vous auprès de Service des Affaires Sportives au 04 94 61 90 70 ou Monsieur Jean-Christophe WEINGAERTNER au : 06 80 46 12 37

#### Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89

[greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

En cas de litige, le droit français est seul applicable et le tribunal administratif de Toulon est seul compétent.

Tous les documents (correspondances, factures...) doivent être rédigés en langue française.

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30 -Télécopie : 04 94 42 79 89 -Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Télécopie : 04 94 42 79 89 - Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Envoi le 23/02/21 à la publication

Marches-Publics.info V9.7